

Enseignante ou enseignant au collégial SOINS INFIRMIERS (Techniques de soins infirmiers)

(Temps partiel pour l'hiver 2024)

Être dans l'équipe du Cégep de Baie-Comeau, c'est faire partie d'une famille. Ici, on travaille dans le plaisir, dans un lieu d'études à dimension humaine où l'approche est des plus personnalisées. On accompagne la population étudiante ainsi que notre personnel dans leur réussite et leur épanouissement.

Cela t'interpelle? On a une place pour toi!

Pourquoi choisir le Cégep de Baie-Comeau/cet emploi?

- On prône le bien-être au travail;
- Rémunération **entre 46 527 \$ et 96 600 \$** par an selon la scolarité et l'expérience (pour une enseignante ou un enseignant à temps plein);
- Rémunération basée sur un horaire de 32,5 heures (pour un employé à temps plein);
- Deux mois de vacances entre juin et août (pour employés à temps complet) en plus de 7 jours fériés de base;
- Très grande flexibilité d'aménagement d'horaire (en dehors des heures de cours);
- Télétravail possible (en dehors des heures de cours);
- Conciliation travail-vie personnelle;
- Enseignement réparti sur 30 semaines de cours (par année);
- Possibilité de poursuivre des activités de perfectionnement
- Cégep en plein développement;
- Proximité avec les étudiants (petites cohortes);
- Étudiants curieux qui désirent apprendre;
- Liberté pédagogique;
- Collaboration enseignante;
- Partenariat avec des organisations du milieu à des fins d'enseignement;
- Accès aux installations culturelles, sportives (gym, activités, etc.) et club social bien actif;
- Accès à une clinique-école sur les lieux de travail (soins infirmiers);
- Régime de retraite à prestation déterminée (RREGOP);
- Programme d'aide aux employés et services de télémédecine;
- Assurances collectives (vie, maladie, etc.);
- Divers congés possibles.

En gros, que fait un enseignant au collégial ?

- Préparation et prestation de cours;
- Encadrement, tutorat et conseil auprès de la population étudiante;
- Supervision de stage (selon la tâche);
- Implication sur des projets de développement pédagogique (selon la tâche);
- Participation à divers comités (selon la tâche);
- Recherche (selon la tâche);
- Et autres!

Contenu de cette tâche pour la session d'hiver 2024* :

Cours à enseigner :

Numéro de cours	Nom du cours	Heures / session
180-TSB-BC	Interprétations de situations cliniques en soins infirmiers I (stages)	50

La répartition des stages est faite de la façon suivante :

- 5 heures de laboratoire et 45 heures de supervision de stage

Type de charge :

- Charge partielle pour la session d'hiver 2024
- 17 % de charge pour la session
- 0,0881 ETC (0,100 ETC = 1 jour semaine/session)

Quelles sont les qualifications requises* :

- Diplôme de 1^{er} cycle (baccalauréat) en soins infirmiers;
- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Formation en pédagogie considérée comme un atout;
- Avoir de l'expérience dans le domaine de l'enseignement est un atout.

**En cas de difficulté de recrutement, le Cégep se réserve le droit de scinder la tâche et de modifier les qualifications requises.*

Durée de l'emploi :

- Le laboratoire aura lieu le 20 mars 2024.
- Les stages seront les mardis et mercredis, du 26 mars au 17 avril 2024.

Début et fin de l'affichage :

- Du lundi 5 février au vendredi 9 février 2024, à 16 h 30.

Pour postuler :

Veillez transmettre les documents suivants à l'adresse courriel dotation@cegepbc.ca :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Diplôme(s) et relevé(s) de notes*
- Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (si applicable)

**Diplômes et relevés de notes pour tous les niveaux de scolarité, selon votre situation (secondaire, collégial, universitaire).*

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de l'intérêt porté au Cégep de Baie-Comeau. Un accusé de réception vous sera acheminé par courrier électronique, cependant seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées par téléphone.

Le Cégep de Baie-Comeau est un employeur favorisant l'accès à l'égalité en emploi et invite les candidates et les candidats à identifier leur appartenance à un groupe visé par la **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics**.